



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2 / avril 2024

Agenda :

- 14 avril à 10h00 : Découverte botanique du promontoire de la Tête de Chien à La Turbie
- 28 avril à 14h30 : Balade au Fort de la Revère guidée par le botaniste et forestier Vincent Kulesza
- 25 mai : Stand de l'ASPONA à la 2^{ème} fête de la Biodiversité à Menton (jardins Biovès)
- 9 juin : Elections européennes



Pas question de laisser privatiser un des 17 passages de Garavan !

Fin février, suite à notre alerte auprès de la Mairie – également sur notre page Facebook, ce qui a réveillé une copropriété riveraine qui a fait intervenir un huissier – la tentative d'obstruction de l'escalier **Rosmarino** au profit du chantier de la future résidence hôtelière associée au Mirazur a été déjouée. Toutefois, nous restons vigilants car au fil des semaines les grillages se sont déplacés : une partie en pierre déjà enlevée a été mise au même niveau que le reste de la propriété. Stratégie bien étudiée pour faire disparaître toute trace de cet escalier et l'intégrer ?



L'impact du changement climatique est déjà fort sur les ressources en eau et la perte de biodiversité. Nous savons que la ressource en eau diminuera d'au moins 25% dans les 30 à 50 ans qui viennent et que cette diminution se manifestera de manière différente : une neige moins abondante et qui fond rapidement, des épisodes courts et intenses de pluie suivis de longs mois sans rien et une saisonnalité bouleversée.

Pour l'irrigation agricole, actuellement, une année sur 10 est tendue en termes de disponibilités mais à court terme ce sera une année sur 3. Aujourd'hui, le lac de Serre-Ponçon (voir photo ci-contre) est en sous-capacité 1 année sur 10 en moyenne. Demain ce sera 6 années sur 10. Avec des nappes phréatiques moins alimentées, la dilution des polluants sera plus difficile et la question de la potabilité se posera. Nos infrastructures et nos habitudes sont appelées à changer.

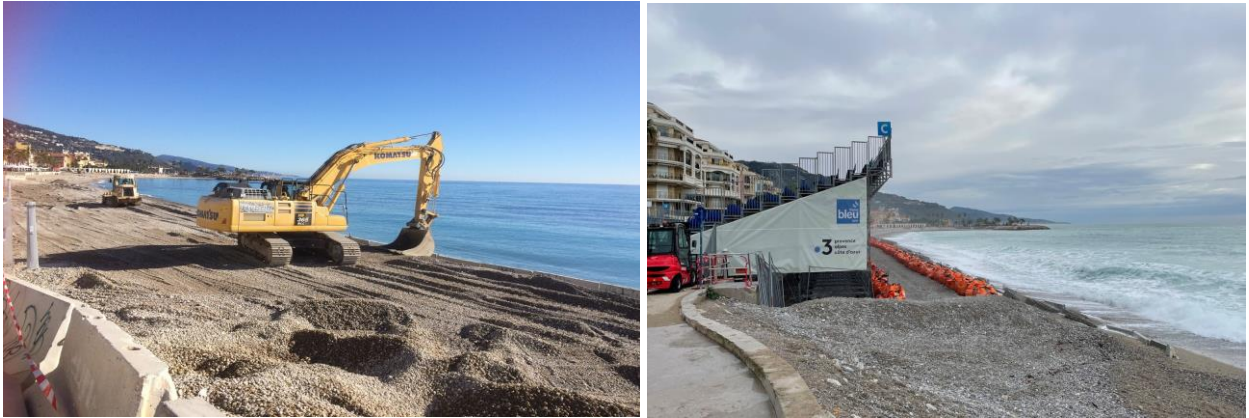
Au-delà de la capacité d'accueil de notre territoire, en termes de disponibilité du foncier, c'est la question de son habitabilité qui se trouve posée. Les défis sont énormes et les solutions ne sont pas données d'avance.

L'adaptation demandera de l'inventivité, de faire appel à l'intelligence collective et de renforcer nos alliances. En resserrant ses liens avec ses adhérents et les associations « amies » (REN, TVG, APPELT, Association de la Baie d'Eze ...), l'ASPONA fera sa part.

Elle compte également sur l'appui des nombreux scientifiques (CPIE des Iles de Lérins, CSIL, université de Nice – laboratoire ECOSEAS), administrations (Office français de la biodiversité et DREAL PACA) et des instances à vocation départementale, régionale ou interrégionale (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, FNE PACA et GADSECA) pour avancer. FL

La mer en débat

Lors des escales de Nice (13 mars) et de Monaco (20 mars) organisées par la Commission Nationale du Débat Public sur le thème « Mieux protéger la mer pour la partager », l'ASPONA a été sollicitée à deux reprises pour présenter ses réponses aux questions : La Méditerranée peut-elle survivre aux pressions des loisirs, du tourisme et de la plaisance ? Comment concilier ou planifier les usages et les aménagements que cela implique ? Elle a illustré ses propos par des exemples de pratiques récentes sur notre littoral (<http://aspona.org/ProtectionLittoral.htm>)



Les ZMEL, une idée qui a la vie dure

Les zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) sont souvent présentées comme des alternatives au mouillage. Mais si cette option peut convenir à des sites dépourvus de ports, comme Port-Cros ou Agay, voire dotés de ports trop petits, comme Villefranche, elle est inefficace et même néfaste pour notre portion de littoral qui est déjà l'une des plus dotées de la Côte d'Azur. Entre Vintimille et Monaco, sur moins de 20 km de côtes, l'offre est surabondante avec 5 ports, dont 1386 places pour Menton. De plus, pour les mouillages diurnes, en créant des ZMEL (payantes), on encourage le report sur les criques ou les zones libres non encore protégées, riches en posidonies, comme la baie de Grimaldi.

Jusqu'à ce jour, nous avons pu éviter de tels projets devant la digue Sud du port de Garavan (voir bulletin 3/2020) et à Cabbé (avant le démontage des coffres d'amarrage des barges du chantier de l'anse du Portier de Monaco en 2019). Mais cette idée a la vie dure puisqu'on la voit resurgir dans une des fiches-actions du Plan Climat de la CARF, de part et d'autre du Cap Martin, comme méthode de protection de la biodiversité avec un coût financier exorbitant.

Faire un parc marin au Cap Martin en baie de Roquebrune serait beaucoup plus intelligent. Il faudrait surtout développer des ports à sec pour que ceux qui n'utilisent que 3 jours / an leur bateau laissent leur place à ceux qui sont de vrais marins.

Les ZIEM (les zones interdites aux engins motorisés) apportent une contribution majeure à la protection de la biodiversité et il faut les développer entre les deux ports de Menton et jusqu'à la frontière italienne, comme les bouées écologiques d'amarrage des bateaux pour les clubs de plongée. Protégeons la zone frontière qui est un vrai joyau par du balisage et des ZIEM. Nous déposerons un dire dans le cadre du grand débat national « La mer en débat » sur tous ces points, avant le 26 avril.

La bétonisation du Borrigo s'accélère

L'annonce de la construction de 5 immeubles (118 logements et parkings) sur la rive gauche du Borrigo (en face de la future OAP des sœurs Munet qui nous réserve son lot de nouveaux immeubles) ne nous réjouit pas. Nous étudions en détail ce qui aura pour effet de condamner la vue sur les lacets et les arbres du domaine Cernuschi-Latournerie et de le découper en trois morceaux : le bas, le haut et les lacets qui restent, au milieu. Dans le cadre de la révision du PLU, nous avons marqué nos plus vives réticences s'agissant du projet concocté par les paysagistes « concepteurs » visant à déplacer la circulation dans les contre-allées en pied d'immeubles et à condamner le Cours René Coty au profit d'un parking central et d'un espace vert, comme dans le Caréï (loin d'être un modèle !). Nous avons déposé un dire sur le registre en mairie pour signaler le caractère périmé d'un tel projet qui ne tient aucun compte du trafic routier et de son impact en termes d'accidentologie et sur la santé, sans compter le renoncement au stationnement des 50 cars (10% du public des corsos) pour la Fête du citron (<http://aspona.org/PLUMenton.htm>)



Auteur Hervé Bourgeois

Tête de Chien, un enjeu de taille !

Nous poursuivons notre mobilisation collective avec l'APPELT, l'Association de la mer et la baie d'Eze, Le Trésor Vert de Grima, et récemment l'association de Saint-Laurent d'Eze, auprès des élus et des habitants du périmètre du site pour les sensibiliser à l'intérêt d'une « sanctuarisation ».

Nous avons coorganisé 2 réunions publiques à La Turbie le 25 février et à Beausoleil le 15 mars, et un entretien avec le Maire de Cap d'Ail, le 6 mars.

Le Conservatoire du littoral a aussi engagé des échanges avec les communes.

La pétition atteint des scores vertigineux.

<https://www.change.org/p/ensemble-sauvons-le-joyau-de-la-tete-de-chien>

Mais surtout, l'enquête publique sur le projet de 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de La Turbie se poursuit jusqu'au 15 avril. La modification aurait pour conséquence d'autoriser une exploitation touristique et hôtelière dans cette zone peu dense. Vous pouvez vous exprimer en envoyant un mail personnel avec vos propres arguments, à l'attention du commissaire enquêteur sur urbanisme@ville-la-turbie.fr.

Une visite botanique du promontoire de la Tête de Chien est organisée le dimanche 14 avril à 10h00 par l'association des naturalistes de Nice.

Chronique d'une thrombose urbaine annoncée

La validation du dossier de réalisation de la ZAC Cœur de Carnolès est à l'ordre du jour du conseil municipal de RCM le 11 avril.

Nos points de désaccord persistent :

- La PPVE (participation du public par voie électronique) de mars 2022 a été approuvée par la CARF le 17 octobre 2023 alors que selon la réglementation "un rapport doit être établi dans le mois qui suit la clôture de la PPVE et répondre aux objections soulevées par la population". Non seulement la procédure ne respecte pas les délais mais, sur le fond, ni les demandes de préserver davantage d'espaces verts, ni celles de piétonner la voie centrale ou d'organiser l'intermodalité dans le macro-lot n'ont été prises en compte.

- Alors que la Base aérienne présentait 30% de sa surface en espaces de pleine terre et grands arbres, les véritables espaces verts tombent à 18%. Le « parc paysager » couvre à peine 5400 m², à comparer avec les 4100 m² de la « voie de désenclavement – rambla ». Et encore, d'une part ce parc sera divisé en une aire de jeux devant l'école, un jardin « d'orage sec » et un théâtre de verdure et, d'autre part, son sous-sol sera partiellement utilisé pour les bassins de rétention, voire les débords du parking souterrain du centre culturel polyvalent. Où seront les arbres de première grandeur pour refroidir cet îlot de chaleur, faire de l'ombre, absorber les gaz à effet de serre ?

- La saturation du trafic, clairement établie par les différents bureaux d'étude, du fait de l'existant (trafic quotidien vers Monaco) et du choix d'y installer un supermarché avec son parking et ses camions de livraison.

Après 7 ans de tractation, on est bien loin du niveau de concertation avec la population que l'on pourrait attendre d'une ZAC. Quant à la fébrilité immobilière, elle se poursuit puisque la Préfecture vient d'autoriser un nouveau projet d'une cinquantaine de logements dans l'avenue Foch.

Les ENR à Menton, Roquebrune et bientôt ailleurs

Pour se conformer à la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10/3/2023, une consultation publique a été organisée pendant 15 jours en février à Menton. Peu d'avis ont été recueillis sur le gros dossier qui listait une trentaine de sites potentiels d'installation de panneaux photovoltaïques, le solaire étant considéré comme la principale source utilisable à Menton. Ceux-ci étaient de taille assez réduite et en aucun cas des zones agricoles ou naturelles. Nous avons exprimé notre opposition à toute installation dans le camping Saint-Michel, marqué notre préférence pour la pose de panneaux sur les toitures des immeubles et leur mise en réseau sous forme de « communauté énergétique » – par exemple pour les écoles et les autres bâtiments publics du quartier de la Condamine – et demandé à disposer d'un retour d'expérience sur la thalassothermie à Monaco. Une telle consultation est programmée sur RCM.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASPONA DU 10 FEVRIER 2024 (extraits)

L'AG s'est tenue le 10 février de 14h30 à 17h45 à l'Orangerie – Miléade 15, rue Partouneaux à Menton. Philippe Briand, Vice-Président, assure la présidence de séance et Norbert Véran, Administrateur, le secrétariat. 27 personnes sont présentes, dont 26 adhérents (votants), auxquels s'ajoutent 36 pouvoirs.

Après avoir approuvé le PV de la précédente AG, l'assemblée entend la Trésorière, Lucette Legot, présenter son rapport financier.

Le nombre d'adhérents supérieur à celui de 2023 s'avère le plus élevé des associations environnementales du 06. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées mais pâtissent de l'augmentation des tarifs SNCF (fin de la carte ZOU) et postaux. Les deux étudiantes de Sciences-Po en 2023 ont reçu des gratifications. L'année se termine avec un bénéfice d'exploitation de 758 €. L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2023 (voir bulletin de janvier 2024) détaillé par la Présidente, Frédérique Lorenzi, est adopté à l'unanimité.

La candidature d'Anne Kipp, habitante de Beausoleil, est validée à l'unanimité et le Conseil administration se retrouve au complet.

Pour 2024, la Présidente propose de choisir « Le souci de la nature » comme slogan. Les participants s'accordent sur le double message qu'il sous-tend : les menaces qui pèsent sur l'environnement naturel dans notre portion de territoire nous inquiètent, mais loin de baisser les bras nous entendons mettre en évidence les solutions positives existantes, promouvoir les alternatives au tout béton, sensibiliser le grand public et empêcher les dérives voire les infractions.

La mobilisation se poursuivra sur : le Domaine Cernuschi-La Tournerie, la ZAC Cœur de Carnolès, le Domaine du Cap Martin (avec un risque de réplique au Cap Ferrat), la « requalification » du Borrigo incluant l'OAP Sœurs Munet, la renaturation du Plateau et la requalification du camping Saint-Michel, le chantier Rosmarino, le projet de nouveau quartier Hanbury, la prévention des risques en montagne (STePRIM) (55 actions pour 33 M€). D'autres dossiers seront suivis : la sanctuarisation de la Tête de chien ; Zéro Artificialisation Nette et une meilleure protection des terres agricoles et zones naturelles dans les 5 PLU en révision, le SCoT de la CARF avec le plan alimentaire territorial, le plan de mobilité et la réduction des pressions exercées sur le trait de côte.

Forum citoyen de l'air à Marseille

Ce 1^{er} Forum organisé le 26/3 par FNE PACA et ATMOSUD a permis de tirer le bilan de la première année du projet Capt'Air. Le projet a pu voir le jour suite au contentieux porté en Conseil d'Etat en 2020 par les Amis de la terre et d'autres associations ayant donné droit à des dotations dont ATMOSUD a pu bénéficier. Ainsi, en 2023, 100 appareils ont été mis à disposition de bénévoles dans les 3 départements littoraux dont les Alpes-Maritimes (dont 2 à Menton et 1 à Beausoleil chez trois bénévoles de l'ASPONA) (<http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>). Des appareils réétalonnés et/ou nouveaux seront mis à disposition des personnes volontaires en 2024. « *On apprend tous les jours des expérimentations qu'on fait soi-même* » explique une bénévole. Chaque année, en France, entre 42 et 48 000 décès sont dus à la pollution de l'air et on estime à 2 ans de vie en moins son impact pour les habitants de villes comme Marseille.

CD, LH, AK

Le tri (poubelles jaunes) installé près des plages en 2025 grâce à la Loi Anti-Gaspillage

De nouveaux dispositifs (24 sites de compostage des biodéchets, ouverture d'une bricolerie à Beausoleil, 300 restaurants démarchés) prévus en 2024 dans le Plan local de prévention des déchets (<http://aspona.org/Carf.htm>)

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande